



L'EXPERT DE VOS CARRIÈRES

www.icee.fr

Institut privé d'enseignement supérieur habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

Taxe d'apprentissage 2010 sur les salaires 2009

A verser pour le 1^{er} mars 2010

L'Institut des Carrières Européennes de l'Expertise, est animé depuis plus de 20 ans d'une double vocation :

- en tant qu'école d'enseignement supérieur, il mise sur la réussite des Jeunes qui lui sont confiés afin de favoriser leur démarrage dans la vie professionnelle,
- et, en tant qu'Organisme de Formation Professionnelle Continue, il participe à l'optimisation du développement de ceux qui exercent déjà leur métier.

Au cours de l'année viendront certaines déclarations, entre autres le versement de la taxe d'apprentissage. Vous avez peut-être aimablement accueilli des stagiaires de notre école ce dont nous vous remercions. Nous aimerions également que vous puissiez nous verser de la taxe d'apprentissage.

Vous trouverez à cet effet tous les renseignements sur la taxe d'apprentissage en vous connectant sur le site : www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr qui fournit la liste des établissements bénéficiaires dont nous sommes.

Sachez qu'il n'est plus possible de faire de versements directs aux écoles, mais uniquement par l'intermédiaire d'un OCTA (Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage) comme AGEFOS (site www.agefos.fr) et aussi les chambres de commerce et d'industrie. Vous trouverez les documents déclaratifs réglementaires auprès d'eux, notamment en les téléchargeant à partir de leur site ; ils accompagneront votre versement avant la date limite fixée cette année au 1^{er} mars 2010. Il conviendra, si vous le voulez bien, de bien mentionner le nom de notre école comme bénéficiaire.

Vous trouverez dans les pages suivantes :

- un document que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, si vous y avez convenance, pour notre information, afin que nous puissions suivre le versement que vous aurez bien voulu nous attribuer,
- une fiche d'informations légales relatives à notre école afin de vous apporter toute la sérénité quant à notre existence. Nous pouvons également, à votre demande, vous faire suivre une copie de notre Extrait Kbis.

A titre d'exemple, une copie du formulaire de versement si vous dépendiez des Agefos est téléchargeable à partir de leur site (site www.agefos.fr),

Je vous remercie très sincèrement pour l'intérêt que vous portez à notre Institution et vous adresse mes vœux les plus chaleureux en cette fin d'année.

Jean-Christian LOINTIER
Président

L'EXPERT DE VOS CARRIERES

www.icee.fr

Institut privé d'enseignement supérieur habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

Base de calcul : salaires année 2009

Date limite de versement : 1^{er} mars 2010

Site de renseignements : www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr (liste des établissements dont ICEE)

Sites d'OCTA : AGEFOS (www.agefos.fr) et les CHAMBRES de COMMERCE par exemple.

Ce document est uniquement destiné à notre information, merci de le retourner à ICEE, 15 rue Monteil, 44000 Nantes.

Votre versement devra accompagner les documents légaux que vous trouverez auprès de votre organisme collecteur (OCTA dont vous dépendez) ou de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de votre Région. Il vous faudra toutefois bien préciser que vous nous avez désigné comme bénéficiaire de votre rétribution.

Votre entreprise :

Raison sociale.....

Adresse

Code postal Ville

VOS VERSEMENTS SONT HABILITES DANS LES CATEGORIES SUIVANTES :

Catégories	Habilitation à recevoir	Montant
Ouvriers qualifiés	Oui par extension	
Cadres moyens	Oui	
Cadres supérieurs	Oui	
	TOTAL	

Versement indirect à un organisme collecteur OCTA :

Veillez, svp, lui préciser d'affecter votre versement à notre établissement.

Nom de l'organisme Collecteur

Adresse

Code postal Ville

L'EXPERT DE VOS CARRIERES

www.icee.fr

Institut privé d'enseignement supérieur habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010
Base de calcul : salaires année 2009
Date limite de versement : 1^{er} mars 2010

Site de renseignements : www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr (liste des établissements dont ICEE)
Sites d'OCTA : AGEFOS (www.agefos.fr) et les CHAMBRES de COMMERCE par exemple.

QUELQUES REFERENCES LEGALES :

ICEE : Institut des Carrières Européennes de l'Expertise

✉ 15, rue Monteil
44 000 Nantes

☎ 02 40 35 36 37
📠 02 40 20 16 06

- Date de création : 5 Octobre 1988
- Etablissement scolaire : 044 22 76K
- Déclaration d'existence : 52 44 01 378 44
(n° de formateur)
- SIRET : 348 117 730 00039
- RCS de Nantes : B 348 117 730
- NAF : 8542 Z
- URSSAF : 440 312444938